

Plan d'échantillonnage sectoriel 2025

Le Groupe de Travail HACCP de FEGRA a effectué, sur base des résultats du plan d'échantillonnage 2024 et des années précédentes, une analyse de risque du plan collectif d'échantillonnage et souligne les recommandations suivantes pour 2025.

Les produits suivants ont fait partie de l'évaluation et sont intégrés dans le plan collectif.

Produits	Monitoring	Paramètres
Blé pour FOOD	Oui	Mycotoxines, résidus de pesticides, alcaloïdes de l'ergot du seigle. Les métaux lourds ont été suivis durant les 4 dernières années. Comme tous les résultats étaient significatifs en-dessous de la LMR, l'évaluation a abouti à un score 2, justifiant sa disparition du monitoring collectif.
Blé pour FEED	Oui	Mycotoxines, résidus de pesticides
Maïs	Oui	Mycotoxines, résidus de pesticides
CCM	Oui	Mycotoxines
Orge d'hiver (escourgeon)	Oui	Mycotoxines, résidus de pesticides
Orge brassicole	Oui	Mycotoxines, résidus de pesticides
Groupe des céréales de moindre importance économique : Triticale, épeautre*	Oui	Mycotoxines, résidus de pesticides
Groupe des céréales de moindre importance économique : Seigle	Oui	Mycotoxines, résidus de pesticides, alcaloïdes de l'ergot du seigle
Groupe des céréales de moindre importance économique : Avoine	Oui	Mycotoxines
Pois	Non	Le pois a été suivi durant les années 2004 et 2005 au niveau des résidus de pesticides. Comme aucune présence n'a été détectée, la fréquence d'apparition a été réduite et l'évaluation a abouti à un score 2, justifiant sa disparition du plan d'échantillonnage sectoriel.

* décortiquée ou non.

Il reste de la responsabilité de chaque opérateur de vérifier si des dangers supplémentaires, issus p.ex. de circonstances locales ou conditions de l'entreprise, peuvent dépendre de ses activités spécifiques de négoce. Le plan collectif ne reprend que les dangers de l'achat et stockage des produits repris dans le plan et d'origine producteur primaire. L'analyse de risque de transformation (aplatir, floconnage, triage,...) ou stockage chez le fermier, fait partie d'une analyse de risque individuelle et peut nécessiter un monitoring supplémentaire.

Les produits ne figurant pas dans le plan d'échantillonnage doivent être évalués individuellement par l'opérateur conformément à l'approche HACCP (p.ex. le colza s'il est destiné à l'alimentation animale ou humaine).

Sur base de l'expérience acquise, des résultats d'analyses des années précédentes et de l'évaluation de la combinaison danger/gravité des différents produits, les paramètres suivants sont repris dans le plan de monitoring.

1. Mycotoxines

Les mycotoxines Aflatoxine B1, le DON et l'OTA restent un point d'attention (PA). Tous les types de mycotoxines sont inclus dans l'analyse standard.

	Cat.	Probabilité	Gravité	Risque
Déoxynivalénol (DON)	C	M (Moyen)	M (Modéré)	3 = PA
Zéaralénone (ZEN)	C	M	M	3 = PA
Ochratoxine A (OTA)	C	M	M	3 = PA
Aflatoxine B1	C	F(faible)	I (Important)	3 = PA
Toxines T-2	C	F	M	2
Toxines HT-2	C	F	M	2
Fumonisines (FUM) B1, B2	C	F	M	2

2. Résidus de produits phytopharmaceutiques

Le 1,4-diméthylnaphtalène (l'un des anti-germinatifs de la pomme de terre susceptible de remplacer le chlorprophame) a été détecté dans un échantillon de blé (froment) dans le plan d'échantillonnage sectoriel 2024. Il est important d'être vigilant lorsque des céréales ont été stockées dans des hangars ayant été utilisés pour le stockage des pommes de terre ou stockées à proximité. Cela est interdit selon les conditions de réception de l'Affiche Verte (« Les céréales, oléagineux et protéagineux ne peuvent pas avoir été stockés dans un entrepôt où d'autres produits primaires que ces cultures ont été stockés et où des produits phytopharmaceutiques de synthèse (non d'origine naturelle) ont été utilisés sans être homologués pour les céréales, oléagineux et protéagineux »). Le transport/le déplacement de céréales avec des moyens de transport dans lesquels des (plants de) pommes de terre ont été préalablement transportées est également une source importante de contamination. À partir

du 1er juin 2025, certaines nouvelles exigences seront intégrées dans le Standard Vegaplan afin de sensibiliser davantage les agriculteurs aux risques et de tenter de limiter ce type de contamination croisée à l'avenir.

En 2024, un dépassement de la LMR pour le propamocarbe (fongicide; utilisation dans la culture de pommes de terre contre *Phytophthora infestans*, seulement autorisé en plein champ dans la culture de légumes) a été observé. En revanche, aucun dépassement n'a été constaté en 2023. Néanmoins, en 2024, plusieurs dépassements des LMR de flutolanil, un fongicide principalement utilisé sur les plants de pommes de terre, ont été constatés (3 échantillons d'orge). Cependant, il n'y a jamais eu de risque pour la santé humaine et animale. Cela démontre une fois de plus l'importance de la sensibilisation des agriculteurs aux dangers des résidus de produits, de la dérive/pulvérisation du produit (en cas d'application au champ) et aux conséquences graves que peut engendrer une contamination croisée.

Finalement, les dépassements suivants ont encore été constatés en 2024 dans le cadre du plan sectoriel d'échantillonnage : 1 cas de chlorpyrifos-méthyl, 1 cas de deltaméthrine, 1 cas de méfentrifluconazole et 1 cas de fluopicolide. Ces contaminations ont toujours été détectées dans l'épeautre.

	Cat	Probabilité	Gravité	Risque	Remarque
Résidus de pesticides					
- livraison à la récolte	C	M	M	3-PA	L'importance dépend du produit utilisé; elle est modérée (M) pour les pesticides dont l'usage est autorisé en céréales mais importante (I) pour les produits interdits
- hors période de récolte		M	M	3-PA	

3. Alcaloïdes de l'ergot du seigle

Depuis plusieurs années, 10 échantillons de céréales sont analysés sur les alcaloïdes de l'ergot de seigle (ergot). Vu les risques (non présents dans les années précédentes), il a été décidé de maintenir un monitoring aléatoire sur 10 échantillons en 2024. Deux analyses seront réalisées sur le seigle. Les huit échantillons restants seront analysés sur le blé panifiable pour l'alimentation humaine. Au total, 9 échantillons ont été analysés. Ceux-ci se sont toujours révélés négatifs à la présence d'alcaloïdes de l'ergot.

	Cat	Probabilité	Gravité	Risque
Alcaloïdes de l'ergot du seigle	C	F	Modérée	2

4. Métaux lourds

Le groupe de travail a décidé de ne plus reprendre le monitoring des métaux lourds. Le suivi des métaux lourds, ne faisant plus partie du plan d'échantillonnage (en tant que PA (score 3) ou CCP (score 4)) devra se faire sur base individuelle pour les opérateurs ayant évalué ce danger au niveau de leur analyse HACCP (score 3 ou 4). Ces analyses peuvent être demandées individuellement via le plan sectoriel d'échantillonnage.

5. Autres points d'attention et analyse de dangers

Pour 2025, aucun nouveau point d'attention, ni CCP a été identifié en céréales. De plus, il n'y a pas eu de raison d'adapter l'analyse de dangers des céréales. Cependant, la demande d'inclure le colza et les cultures riches en protéines (notamment les pois secs) dans le plan d'échantillonnage est analysée chaque année. Pour l'instant, ces produits ne seront pas intégrés dans le plan d'échantillonnage de 2025 (l'intérêt et les tonnages restent encore trop faibles).

6. Représentativité de l'échantillonnage

Nous insistons encore une fois sur la **représentativité** à la prise d'échantillons en autocontrôle. Nous constatons régulièrement, après la détection d'une contamination (et après discussion avec l'opérateur), que l'autocontrôle et la traçabilité sont gérés avec négligence lors de l'échantillonnage d'un lot. Nous demandons expressément de veiller à une représentativité suffisante (nombre adéquat de sous-échantillons, divers emplacements et profondeurs). Cela s'applique tant aux résidus de pesticides qu'aux mycotoxines, ces dernières pouvant être réparties de manière hétérogène (contaminations ponctuelles). Veuillez également envoyer les échantillons au laboratoire **dès que possible** après le prélèvement.

Attention : que ce soit dans le cadre de l'autocontrôle ou dans le cadre des contrôles officiels (réalisés par l'AFSCA), **si aucune remarque n'est formulée sur le rapport d'échantillonnage, un nouvel échantillonnage (contre-échantillon) du lot ne sera pas accepté !**

Points d'attention 2025

1. Mycotoxines

Veiller à une prise d'échantillon représentative (une représentativité insuffisante peut être à la base d'un dépassement injustifié de la norme-limite maximale). Nous attirons également votre attention sur la nécessité de respecter les délais entre la prise de l'échantillon et l'envoi vers le laboratoire d'analyse (un délai de maximum 72 heures est recommandé pour les paramètres chimiques; pour les paramètres microbiologiques, comme le mentionne le G-038, les échantillons doivent être immédiatement envoyés après leur prélèvement).

2. Produits de protection des plantes

Rester attentif à une éventuelle contamination croisée des céréales (avec des produits utilisés dans la culture de la pomme de terre ou sur des plants de pommes de terre) et rester vigilant quant aux sources possibles de contamination croisée (assurer un nettoyage adéquat des bâtiments, du matériel et des moyens de transport). Sensibilisez les agriculteurs sur l'importance d'un nettoyage adéquat des équipements et des bâtiments, sur les conditions de réception et de stockage de FEGR, ainsi que sur les nouvelles exigences de Vegaplan (voir ci-dessus). Utilisez toujours des sachets d'échantillonnage scellables lors du prélèvement des échantillons.

3. Alcaloïdes

Nous vous demandons de respecter rigoureusement la période d'échantillonnage et le délai d'envoi des échantillons.

4. Absence du produit à analyser

Si vous n'avez plus la céréale en votre possession au moment où l'échantillon doit être pris (d'après le mois attribué), veuillez toujours avertir le secrétariat de FEGR. Nous essayerons à différer la période d'échantillonnage ou à attribuer l'échantillon à un autre participant. Ceci est très important pour garder la représentativité statistique par céréale.

5. Inventaire

FEGR souligne l'importance de toujours déclarer les quantités correctes de céréales dans l'inventaire du plan d'échantillonnage sectoriel. Il n'est donc **pas** question de soumettre des **prévisions** sur les volumes de céréales attendus pour **la prochaine récolte**, mais bien de déclarer les tonnages **effectivement reçus des agriculteurs pour l'année concernée (pour le BMP 2025 : déclaration des tonnages de 2023)**. Il est également essentiel que les opérateurs vérifient si toutes les céréales reçues ont bien été déclarées.

Saisir des **données correctes et véridiques** est non seulement crucial pour assurer une répartition équilibrée et pertinente des analyses entre les participants à notre plan d'échantillonnage (les épaules les plus solides supportent les charges les plus lourdes), mais aussi dans le cadre du contrôle FCA effectué par les OCI. Un constat de **déclaration incorrecte** peut également poser problème à ce niveau.

5. Catégorisation du blé

La classification précédente du blé dans le plan d'échantillonnage a été modifiée à des fins de clarification. Le blé panifiable a été remplacé par le "blé (FOOD)". Le blé fourrager a été remplacé par "Blé (FEED)". Le blé (FOOD) reprend désormais l'ensemble du blé de qualité alimentaire (qui doit satisfaire aux normes de sécurité alimentaire (par exemple, moulins, production d'amidon, etc.) pour être livré au client). Les autres blés sont classés dans la catégorie des blés fourragers.

6. Laboratoires

- Mycotoxines: CER (idem 2024)
- Résidus de pesticides: PRIMORIS (idem 2024)
- Alcaloïdes: PRIMORIS (idem 2024)
- Métaux lourds: PRIMORIS (base individuelle)

7. Frais de participation plan d'échantillonnage niveau 1 – année 2025

Les frais de participation comprennent la contribution fixe aux frais administratifs et la contribution aux frais d'analyses. Paiement après réception de la facture de FEGRA.

1. Contribution dans les frais administratifs:
 - 210 € pour les membres de FEGRA
 - 630 € pour les non-membres
2. Contribution dans les frais d'analyses:
 - 0,0385 €/T

Les participants au plan d'échantillonnage sectoriel de FEGRA peuvent bénéficier des tarifs avantageux que FEGRA négocie chaque année avec les laboratoires avec lesquels elle travaille. Si une entreprise doit effectuer des analyses individuelles supplémentaires, elle doit créer l'étiquette sur le site web de FEGRA et joindre cette étiquette à l'échantillon envoyé au laboratoire.